



COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL
COMITÉ PERMANENTE INTER-ESTADOS DE LUTA CONTRA A SECA NO SAHEL
اللجنة الدائمة المشتركة لمحاربة التصحر في الساحل



Bénin Burkina Faso Cap-Vert Côte d'Ivoire Gambie Guinée Guinée-Bissau Mali Mauritanie Niger Sénégal Tchad

« 50 ans d'engagement au service des populations sahéliennes et ouest-africaines »

Secrétariat Exécutif

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN (UNE) SECRETAIRE EXECUTIF (VE) DU COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

Juin 2026

15

Contexte et justification

Le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) a été créé en 1973, à la suite des sécheresses survenues au Sahel au début des années 70. Son mandat est : « **s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la lutte contre les effets de la désertification et du changement climatique pour un équilibre écologique et un développement durable au Sahel et en Afrique de l'Ouest** ».

Le Secrétariat exécutif du CILSS est basé à Ouagadougou au Burkina Faso. Le CILSS est doté de deux (02) institutions spécialisées que sont le Centre Régional AGRHYMET Centre Climatique Régional pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (AGRHYMET CCR/AOS) basé à Niamey, République du Niger et l'Institut du Sahel (INSAH) basé à Bamako, République du Mali.

Dans le cadre du mandat ci-dessus, le CILSS a pour missions principales de :

1. Contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à une meilleure gestion des ressources naturelles des zones sahéliennes et soudano-sahéliennes (gestion durable des terres/biodiversité) pour un développement durable de la région ;
2. Appuyer et accompagner les Etats membres dans la formulation, l'analyse, l'harmonisation et la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes agricoles, de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de lutte contre les effets du changement climatique et dans le domaine de la maîtrise de l'eau ;
3. Appuyer les Etats dans la fourniture des services climatiques, y compris la lutte contre les effets du changement climatique ;
4. Coordonner sur le plan régional l'ensemble des réflexions et actions menées pour maîtriser i) les contraintes démographiques qui entravent la croissance économique et la sécurité alimentaire et nutritionnelle durables, ii) les migrations, et pour promouvoir i) l'emploi des jeunes, ii) le genre, l'autonomisation des femmes et le dividende démographique ;
5. Contribuer à renforcer la coopération avec et entre les États membres dans les efforts communs de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et les effets de la sécheresse, des inondations et du changement climatique ;
6. Appuyer les Etats membres dans la mise en œuvre des réglementations régionales sur les intrants agricoles (pesticides, semences et engrais) et la prévention des risques liés à l'utilisation de la biotechnologie moderne ;
7. Développer et mettre en œuvre des actions visant à améliorer le commerce et les échanges intra - régionaux inter-régionaux des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ;
8. Développer et appuyer la mise en œuvre dans les pays des actions de maîtrise de l'eau pour le développement de l'irrigation et des activités agro-sylvo-pastorales-halieutiques et domestiques ;
9. Promouvoir une politique de développement des ressources humaines prenant en compte la compétence, le genre, la diversité géographique et l'équilibre de représentation des Etats membres ;
10. Mettre en place des projets et programmes de développement impulsés par l'ensemble des États membres ;
11. Promouvoir la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques, des expériences et des acquis dans les domaines de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN), la gestion des ressources naturelles et le changement climatique (GRN/CC), la maîtrise de l'eau et du commerce régional ;
12. Appuyer les États dans le renforcement des systèmes d'information, afin d'informer, de sensibiliser et surtout permettre la prise de décision dans les domaines de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de la gestion des ressources naturelles et le changement climatique, des marchés, de la maîtrise de l'eau et les questions démographiques par les États membres et la communauté internationale ;
13. Accompagner et renforcer les capacités des Etats-membres dans les prévisions météorologiques, climatiques, hydrologiques et agrométéorologiques pour la réduction des risques de catastrophe et cela à travers des formations diplômantes et continues dans ses domaines d'intervention ;
14. Accompagner les pays côtiers dans la prise en compte des thématiques qui leur sont spécifiques en lien avec le mandat du CILSS ;
15. Accompagner et superviser les actions spécifiques de coopération technique et d'échanges entre les pays membres en matière de développement rural.

Au fil de ses cinquante-trois années d'existence, le Comité permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) s'est positionné dans l'espace sahélien et ouest-africain, comme une institution de référence dans la recherche de solutions efficaces et durables pour accompagner, en particulier, ses États Membres dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, les effets de la sécheresse et les changements climatiques.

Le CILSS, joue un rôle majeur d'anticipation et de veille stratégique à travers la prévision et le suivi agro-hydrométéorologiques en produisant et en diffusant en temps opportun des informations d'aide à la décision à l'attention des différents acteurs. Ses interventions s'inscrivent pleinement dans les orientations politiques de la CEDEAO, de l'UEMOA et de l'Union Africaine.

L'Institution s'est beaucoup investie dans le renforcement du dialogue politique avec ses États Membres et l'amélioration de sa gouvernance en rendant compte régulièrement de ses activités et de ses résultats aux États Membres et ses partenaires dans ses domaines de compétence.

Par ailleurs, l'expertise de l'institution est également reconnue par les autres Organisations Intergouvernementales (OIG) de la sous-région qui ont noué des relations de coopération avec elle afin de mener certaines activités pour lesquelles sa compétence est indéniable. C'est le cas des commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO et de l'AUDA-NEPAD.

Grâce à son dynamisme et à la confiance de ses Etats membres et de ses partenaires, l'institution s'est élargie et compte aujourd'hui treize (13) Etats membres, dont huit (8) Etats côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal et Togo), quatre (04) Etats enclavés (Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad) et un (01) Etat insulaire (Cabo Verde). Il faut noter les processus d'adhésion en cours du Soudan et de la République Centrafricaine et l'intention affirmée du Cameroun à faire partie de l'organisation.

Des partenaires techniques et financiers, dont l'Union Européenne (UE), la Banque Mondiale (BM), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Islamique de Développement (BID), l'Organisation météorologique Mondiale (OMM) et de la Banque Arabe pour le développement Economique de l'Afrique (BADEA), accompagnent le CILSS dans la réalisation de sa mission avec des financements très importants.

Le CILSS dispose d'un plan stratégique à l'horizon 2050 assorti d'un premier plan de travail pour la période 2023 – 2027.

Le plan stratégique comporte quatre (04) phases :

1. **La phase 1** couvrant la période 2023 - 2025 correspondant à la finalisation de la réforme de l'Institution engagée en 2019 ;
2. **La phase 2** de 2026 à 2030, prévoit la mise en place du dispositif de financement durable ;
3. **La phase 3** qui correspond à l'approfondissement de la réforme institutionnelle et organisationnelle couvre la période 2031- 2040
4. **La phase 4** permettra de hisser le CILSS au rang d'institution à vocation technique et scientifique à laquelle l'Afrique émergente s'adresse pour entrer progressivement dans le siècle de consécration de son leadership.

Conformément à la deuxième Convention révisée adoptée par la 17^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements des pays membres du CILSS le 15 avril 2015 à Bamako (République du Mali), au Statut du personnel et à la politique de recrutement de ses cadres dirigeants, le mandat du Secrétaire Exécutif est de trois (03) ans renouvelables une (01) seule fois. Par ailleurs, ladite politique en ce qui concerne ses principes dispose respectivement aux points 2.4 et 2.5 que :

- « Aucun poste de cadre ne sera pourvu par les ressortissants d'un même pays pour plus de deux mandats consécutifs » ;
- « Les postes de secrétaire exécutif, de Directeur général de l'INSAH et de Directeur général du Centre Régional AGRHYMET ne peuvent être pourvus par des ressortissants des pays qui abritent les sièges de ces institutions ».

En conséquence, le poste de Secrétaire Exécutif du CILSS ne peut être pourvu par les ressortissants du Burkina Faso, pays abritant le siège du CILSS et du Niger dont est ressortissant l'actuel Secrétaire Exécutif en fonction pour son second et dernier mandat.

Le défi principal du (de la) prochain (e) Secrétaire Exécutif (ve) sera la mise en œuvre de la phase 2 du plan stratégique de l'institution, l'implémentation et l'effectivité du financement durable de l'Institution tout en jetant les bases de la phase 3 en se basant exclusivement sur les orientations adoptées. En effet, au cours de la période 2023 – 2025, le CILSS s'est doté des textes organiques prévus dans le cadre de la réforme, parachevant ainsi la phase 1 consacrée à la finalisation de la réforme et a construit les fondations de l'appropriation de l'institution par ses Etats membres ainsi que l'élaboration de son nouveau modèle économique.

Les présents TDR sont élaborés en vue de procéder à son recrutement.

Les responsabilités et le profil du Secrétaire Exécutif sont définis dans les points ci-après :

- la fonction ;
- la reddition des comptes ;
- les principaux critères de sélection ;
- la procédure de sélection ;
- et le dossier de candidature.

I. FONCTION

Sous l'autorité du Ministre Coordonnateur, le (la) Secrétaire Exécutif (ve) est chargé(e) des principales missions suivantes :

1.1 En matière de développement de politiques et stratégies liées au mandat général du CILSS :

- ✚ coordonner les performances générales des trois (03) sites du CILSS que sont le Secrétariat Exécutif basé à Ouagadougou (Burkina Faso), l'Institut du Sahel (INSAH) basé à Bamako (Mali) et le Centre climatique régional pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (AGRYMET CCR-AOS) basé à Niamey (Niger);
- ✚ poursuivre la mise en œuvre de la Vision et le Plan Stratégique à l'horizon 2050 ;
- ✚ développer la vision et le cadre stratégique d'intervention de l'Institution conformément à son mandat et à ses domaines de compétences, tout en valorisant les nouvelles politiques et pratiques à suivre afin d'optimiser les acquis ;
- ✚ assurer le pilotage, la coordination et le suivi des activités du système CILSS et consolider les acquis
- ✚ en étroite collaboration avec le Secrétaire exécutif adjoint et les Directeurs généraux des institutions spécialisées (INSAH et CRAAGRHYMET CCR-AOS) ;
- ✚ assurer la mise en œuvre des réflexions stratégiques et prospectives ainsi que la coordination des Programmes ;
- ✚ renforcer le rôle technique des institutions spécialisées ;
- ✚ poursuivre la relance et le repositionnement de l'INSAH dans le paysage institutionnel de la recherche agricole dans la sous-région ;

- ✚ poursuivre le processus d'accréditation d'AGRHYMET : Centre Climatique Régional pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (CCR/AOS) auprès de l'OMM ;
- ✚ poursuivre le processus d'élaboration du modèle économique du CILSS en se basant sur celui engagé avec AGRHYMET et le fonds vert pour le Climat ;
- ✚ promouvoir le développement socio-économique des États Membres en appuyant les efforts de modernisation des secteurs de production pour créer les richesses et l'emploi ;
- ✚ établir des liens très étroits de coopération avec les acteurs clés de la sous-région tels que la CEDEAO, l'UEMOA et l'AES ; afin de créer des synergies et mutualiser les efforts pour accélérer le processus de développement ;
- ✚ poursuivre le processus d'élargissement du partenariat stratégique avec d'autres institutions, africaines, notamment, la CEEAC, la CEMAC ; l'IGAD, l'ALG, la CEN-SAD, l'APGMV et l'Union Africaine ;
- ✚ développer des stratégies innovantes de levée des fonds ;
- ✚ prendre le leadership sur les questions et les problématiques régionales émergentes liées aux marchés, à la formation et à la transition démographique, bref sur les problématiques régionales émergentes ;
- ✚ s'assurer que toutes les activités du CILSS cadrent bien avec son nouveau mandat et le rayonnement de son image ;
- ✚ s'investir dans la réalisation du plan d'actions de la Présidence en exercice du CILSS ;
- ✚ développer, en partenariat avec les organismes régionaux des bassins, une dynamique pour s'attaquer aux assèchements des plans d'eau douce, tels que le Lac Tchad, le Fleuve Niger, le Bassin de la Volta, etc. ;
- ✚ collaborer dans l'espace Sahel-Afrique de l'Ouest avec toute organisation dont le mandat converge avec celui du CILSS, dans un esprit de partenariat et de subsidiarité.
- ✚ œuvrer à l'ancrage du CILSS dans les Etats membres notamment les CONACILSS.

1.2 En matière de leadership régional :

- ✚ assurer le leadership pour l'élaboration des politiques et des stratégies, en vue de contribuer à impulser le développement durable au Sahel et en Afrique de l'Ouest ;
- ✚ déléguer certains de ses pouvoirs au Secrétaire Exécutif Adjoint et aux Directeurs Généraux des institutions spécialisées, en cas de besoin et tels que définis dans la nouvelle réorganisation ;
- ✚ promouvoir des échanges d'expériences avec toutes organisations, africaines ou non, ayant des objectifs similaires à ceux du CILSS.
- ✚ mettre en place une stratégie innovante de mobilisation des ressources financières (fundraising).

1.3 En matière de management :

- ✚ organiser les réunions de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements, du Conseil des Ministres et du Comité Régional de Programmation et de Suivi ;
- ✚ exécuter les décisions de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements et du Conseil des Ministres ;
- ✚ organiser les rencontres régulières du comité des partenaires techniques et financiers du CILSS (CPC) ;
- ✚ ordonner les dépenses du Secrétariat Exécutif et déléguer celles des institutions spécialisées aux Directeurs Généraux ;
- ✚ veiller à la tenue régulière des réunions des organes internes de concertation et à la mise en œuvre des décisions qui en découlent ;
- ✚ veiller au fonctionnement harmonieux entre les trois (03) entités du système CILSS basé à Ouagadougou (Burkina Faso), à Niamey (Niger) et à Bamako (Mali) » et « veiller au respect de la diversité et de l'équité dans la représentativité des États Membres au sein de l'institution ;
- ✚ mettre en œuvre un système performant d'évaluation et de gestion de performance du personnel basé sur la culture de l'excellence ;

- ✚ poursuivre la mise en place d'un système unifié de gestion financière et comptable du système CILSS;
- ✚ poursuivre la mise en œuvre et l'opérationnalisation du système intégré d'information pour la gestion des opérations du CILSS (SIIGO) ;
- ✚ poursuivre le renforcement du dispositif de contrôle interne ;
- ✚ évaluer la performance du Secrétaire Exécutif Adjoint ainsi que des Directeurs Généraux des institutions spécialisées ;
- ✚ prendre toute décision courante relevant de la gestion du CILSS et rendre périodiquement compte au Ministre Coordonnateur ;
- ✚ entretenir une relation professionnelle étroite avec le Ministre Coordonnateur ;
- ✚ entretenir une relation professionnelle étroite avec les Partenaires Techniques et Financiers du CILSS ;
- ✚ assurer les fonctions critiques de l'organisation.

II. REDITION DES COMPTES

- ✚ rendre compte à la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements et au Conseil des Ministres ;
- ✚ veiller à la vérification de l'ensemble des comptes du CILSS à travers des audits spécifiques et généraux;
- ✚ garantir l'atteinte des objectifs des plans d'opération annuels ;
- ✚ veiller à la mise en œuvre des procédures administratives, financières et comptables admises par le Conseil des Ministres dont il assure le secrétariat.

III. PRINCIPAUX CRITERES DE SELECTION

Ressortissant d'un Etat membre du CILSS (à l'exception du Burkina Faso qui abrite le siège et la République du Niger dont le Secrétaire Exécutif en fin de mandat est ressortissant) à la date de soumission du dossier, le candidat ou la candidate doit avoir le profil ci-dessous :

III.1 Qualification

Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau BAC+5 au moins (Master, DESS, DEA, MBA, M.ScM. Sc., Ingénieur, Doctorat, PhD) en Economie, Gestion, Sciences Agronomiques, Sciences de l'Environnement, Sciences Sociales, ou domaines connexes.

III.2 Expériences professionnelles

- ✚ démontrer au moins vingt (20) années d'expériences pertinentes dont au moins dix (10) à des postes de management au niveau national, régional ou international (Directeur Général, Secrétaire Général, Directeur Exécutif, Secrétaire Exécutif, Directeur Régional) ;
- ✚ démontrer au moins dix (10) ans d'expérience à un niveau de responsabilité dans la gestion des programmes de développement et/ou dans le domaine du management ;
- ✚ être une personnalité probante et reconnue comme praticien(ne) du développement au Sahel et/ou en Afrique de l'Ouest ;
- ✚ avoir un carnet d'adresses bien fourni ;
- ✚ avoir occupé des fonctions de niveau ministériel serait un atout ;
- ✚ avoir une bonne connaissance des pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que des structures régionales intervenant dans les domaines de compétence du CILSS et de ses partenaires stratégiques dans cette région serait un atout.

III.3 Compétences

- ✚ capacité à animer de grandes équipes d'experts multidisciplinaires, multiculturels, et multinationaux, doté d'un esprit de chef d'entreprise entrepreneurial, ayant le sens du contact et en mesure d'assurer une liaison permanente avec les Etats Membres, les donateurs, les populations et les acteurs de la société civile ;
- ✚ capacité à inspirer le personnel du CILSS à travailler mieux, à exceller, et à accomplir au mieux ses tâches ;
- ✚ capacité avérée en matière de gestion administrative, technique et financière d'une organisation de dimension régionale et/ou continentale ;
- ✚ capacité à donner des orientations et directives et à suivre leur mise en œuvre ;
- ✚ très bonne compréhension et maîtrise des problématiques sahéliennes et ouest-africaines dans les domaines de compétence du CILSS et des principales organisations intergouvernementales (OIG), organisations non gouvernementales (ONG), organisations de la société civile (OSC) coexistant dans la région ;
- ✚ capacité à harmoniser les politiques et les objectifs du CILSS ;
- ✚ bien parler, écrire et lire au moins deux (02) des langues officielles du CILSS (français, anglais, portugais et arabe) ;
- ✚ excellente maîtrise de l'outil informatique et de certaines technologies récentes de l'information et de la communication ;
- ✚ capacité à entrer en contact avec les organismes publics et/ou privés pour la génération collective des fonds.

IV. PROCEDURES DE SELECTION

Le processus de sélection sera confié à un cabinet spécialisé en recrutement international de cadres et se fera selon les étapes suivantes :

- ✚ présélection sur dossier ;
- ✚ évaluation de dossiers ;
- ✚ entretien de recrutement ;
- ✚ transmission d'une short-list confidentielle au Ministre Coordonnateur ;
- ✚ et nomination par le Conseil des Ministres

V. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

- ✚ une lettre de motivation ;
- ✚ un Curriculum Vitae actualisé et certifié sincère, signé par le candidat ;
- ✚ une attestation de travail / certificat de travail délivré (e) par son (ou ses) employeur(s) précisant les emplois et les fonctions exercés et leur durée ;
- ✚ une copie certifiée conforme des titres, diplômes, attestations de qualification ;
- ✚ un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu (le ou la candidat(e) doit être âgé(e) de 60 ans au plus lors de son premier recrutement au CILSS) ;
- ✚ une copie certifiée conforme du certificat de nationalité ou tout autre document justifiant la nationalité d'un Etat membre du CILSS ;
- ✚ un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois.

Les dossiers de candidature devront parvenir par mail à l'adresse recrutements@cilss.int avec copie à administration.se@cilss.int en portant en objet « Recrutement d'un(e) Secrétaire Exécutif (ve), du CILSS ».

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le Chef de l'Unité d'appui au management, Gestion des ressources humaines du Secrétariat Exécutif Tél. : (00226) 25 49 96 00 Courriel :

seydou.konkobo@cilss.int, ou recrutements@cilss.int ou secretariat-uamgrh@cilss.int ou contacter les Secrétaires permanents des CONACILSS dans les Etats Membres.

 **Le Secrétaire Exécutif**

Dr Abdoulaye Mohamadou